

Observations du candidat (1)

Signature et cachet

Observations de la CRRAE-UMOA

Signature et cachet

(1) - Préciser l'âge normal de départ à la retraite des agents concernés.

NB : - Toute modification portant sur l'un des éléments figurant au présent bulletin devra être signalée à la CRRAE-UMOA dans un délai d'un mois, par l'adhérent.